







Lyon Urban Trail, la ville comme vous ne l'avez jamais vue!

Le 26 mars 2023, soyez prêts pour la 15° édition de Lyon Urban Trail, l'événement running qui sort des sentiers battus.

Créé en 2007, cet événement innovant et précurseur, aujourd'hui incontournable, continue d'attirer les foules, les traileurs de la France entière mais aussi les meilleurs traileurs internationaux. La ville de Lyon s'affirme comme une pionnière et capitale européenne du trail urbain avec plus de 6 500 participants répartis sur 5 parcours.

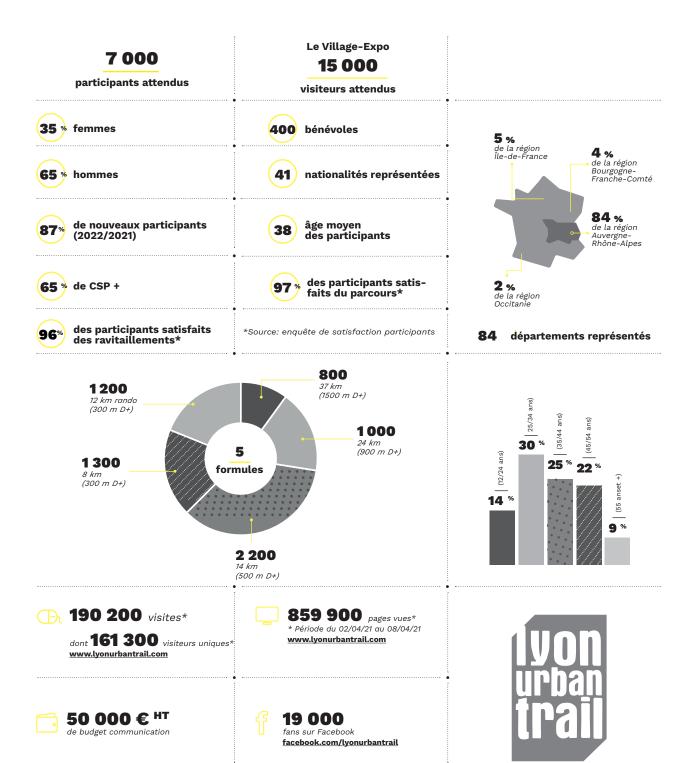
Lyon Urban Trail fêtera en 2023 son 15e anniversaire, une consécration pour l'événement et les organisateurs après 14 ans de développement.

La veille de l'événement, un Village-Expo est organisé. Le site d'accueil ainsi que les départs/ arrivés se feront dans le Vieux Lyon, sur la célèbre Place Saint-Jean (5° arrondissement).

Une situation exceptionnelle qui garantit une visibilité optimale auprès des coureurs venant retirer leurs dossards mais aussi auprès du grand public dans un quartier historique très fréquenté.



Les chiffres clés







Plan de communication Lyon Urban Trail

Budget: 50 000 € HT

EN AMONT DE L'ÉVÈNEMENT

- Création de la **charte graphique** et du **visuel** de l'événement
- Transmission de communiqués de presse et d'un dossier de presse
- Achat d'espaces publicitaires dans les revues et sites internet spécialisées
- **Référencement** et mise à jour du site internet : **lyonurbantrail.com**
- **190 200 visites** dont 161 300 visiteurs uniques*
- **859 900** pages vues*
- Community management sur les forums de sites de course à pied et sur la page Facebook de

l'événement : www.facebook. com/lyonurbantrail

- 19 000 abonnés Facebook / 3 500 abonnés Instagram
- Envoi de **3 newsletters** Lyon Urban Trail
- Diffusion de **240 Spots radio** Virgin Radio au mois de mars.
- Vitrophanie magasin partenaire et à l'entrée du parc de la Tête d'Or

*Période du 27 mars 2021 au 1er avril 2022

DURANT L'ÉVÈNEMENT

- Gestion des relations presse et animation des journalistes accrédités
- Distribution de 7 000 enveloppes participants
- Mise en place de banderoles et d'oriflammes partenaires dans les zones de départ, d'arrivée et de ravitaillement
- Village Expo, hospitalité et animations (présence d'un speaker, musique...)

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Transmission de photos à la presse et aux partenaires
- Diffusion des résultats et des photos sur le site internet
- **Reportage** dans la presse spécialisée et la presse locale
- Reportages radio et TV



37 km | 24 km | 14 km | 8 km | 12 km - Rando









Un Village-Expo dans le quartier historique de Lyon

Le Vieux Lyon et la Place Saint-Jean accueilleront à nouveau le Village-Expo du Lyon Urban Trail

Une situation exceptionnelle garantissant une visibilité optimale auprès des coureurs venant retirer leurs dossards mais aussi auprès du grand public.

LE SAMEDI 25 MARS 2023

- Lieu de retrait des dossards
- Village-Expo constitué de stands structures tentes
- Accès gratuit sam. de 10h à 19h
- 15 000 visiteurs attendus
- Accès aisé par les transports en commun (Métro, Bus, Vélo'V)
- 1 parking* à proximité *couvert, payant, limitation de hauteur



37 km | 24 km | 14 km | 8 km | 12 km - Rando



Informations Village-Expo

Le samedi 25 mars 2023

HORAIRES D'OUVERTURE DU VILLAGE-EXPO **WEEK-END LYON URBAN TRAIL**

- Samedi 25 mars 2023 de 10h à 19h
- · L'exposition le dimanche 26 mars est réservé exclusivement aux partenaires officiels, principaux et titre.
- Installation souhaitée le vendredi 24 mars entre 16h et 19h (Village-Expo gardienné)
- Installation autorisée le samedi 25 mars entre 8h et 9h
- Démontage le samedi 25 mars entre 19h et 21h pour les partenaires fournisseurs et supporters officiels
- Démontage le dimanche 26 mars entre 15h30 et 18h30 pour les partenaires officiels, principaux et titres

LES PRESTATIONS INCLUSES - STAND 9M2 (3X3)

- 1 table + 2 chaises
- Présence des références de l'exposant sur le site www.lyonurbantrail.com
- 2 badges exposants
- 2 paniers repas, le samedi midi
- Une connexion électrique 1kW (se munir d'une rallonge électrique de 50 m)

TARIFS

• Stand 9m² (3x3)..... 600 € HT* *avec votre propre structure tente (lestage obligatoire)

Structure tente fournie par l'organisation (tente obligatoire)

EN OPTION

ÉLECTRICITÉ

• Possibilité d'installation d'un coffret électrique de 3 KW à 10 KW.....(nous consulter)

MOBIL IFR

Banque d'accueil	150€ H1
Tabouret Z blanc	30€ H1
Chaise Squadra	15€ H1
Canapé blanc 2 places	200€ H1
Mange dehout	20€ H1



 m.henry@extra-sports.com Théa Schmitt (Chargée des relations partenaires & exposants) © 04 28 87 01 87 • t.schmitt@extra-sports.com © 04 28 87 01 87 (Directeur commercial & relations partenaires) Matthieu Henry

Fiche d'inscription

Organisation, coordination et commercialisation de l'évènement ExtraSports 107 rue Bechevelin • 690067LYON ② 04 28 8701 87 CONTACTS EXTRA SPORTS

Village-Expo Lyon Urban Trail 2023 (à retourner à Extra Sports - 107 rue Bechevelin - 69007 Lyon avant le 24 février 2023 avec le virement ou le chèque de 100% du montant TTC à régler à l'ordre d'Extra Sports).

Merci de conserver une copie de ce document

om de la société ou association	-	- 1	1	1	1	1	1	1	1	1
ao ta marque en nom de cerementen										
arques – produits- services présentés										
resse de facturation										
om du responsable										
nail										
lPortable										
•										
nail	Ш	ш								
l Portable										
ombre de badges exposants										
		- (,)		
SCRIPTION										
Stand 9m² (3x3)* (600 € HT)			€ (HT)		
Stand 18m² (6x3)* (1000 € HT)							€ ((НТ)	
vec votre propre structure tente (lestage obligatoire)										
ructure tente fournie par l'organisation (tente obligatoire)										
Tente (3x3) (200 € HT)							€ ((HT)	
	L						- (_	
OPTIONS PAYANTES										
Aucune option choisie										
							€ ((HT)	
Tabouret Z blanc (30 € HT)							€ (HT)	
Chaise Squadra. (15 € HT)							€ ((HT)	
							€ (HT)	
 Mange debout (30 € HT)							€ (HT)	
	L						- (,	

L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente du village Lyon Urban Trail qui forment de façon indissociable, avec la fiche d'inscription, le contrat de location d'un stand et y souscrire sans réserve d'aucune sorte.

	L'exposant s'engage à remettre une attestation	
Ш	d'assurance (responsabilité civile et dommages	aux biens)

Fait à Le	
Cachet & Signature du responsable	



Conditions générales de vente

Village-Expo du Lyon Urban Trail 2023

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre la Société ou l'Association exposante et Extra Sports à l'occasion de l'épreuve du Lyon Urban Trail du 29 mars 2020.

Les deux parties décident de conclure un contrat par l'intermédiaire de la fiche d'inscription et des présentes conditions générales de vente qui forment un tout indissociable. Le présent contrat annule et remplace tout accord écrit ou verbal ayant pu intervenir entre les parties.

2 - DURÉE

Le contrat porte sur l'édition 2020 du Villageexpo du Lyon Urban Trail et prend effet à compter de sa signature par les parties

3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie des droits et avantages qui lui sont consentis aux termes du Contrat, la Société exposante s'engage à verser à Extra-Sports la somme mentionnée sur la fiche d'inscription, à laquelle devra s'ajouter la TVA (au taux en vigueur à la date du paiement) et/ ou toute autre taxe en vigueur.

La totalité du règlement devra être réglé à la souscription de la fiche d'inscription ou au plus tard 30 jours à compter de la date mentionnée sur la facture de solde. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours à compter de la date mentionnée sur la facture de solde. Cette somme sera payée en euros par chèque ou virement bancaire à l'ordre d'Extra-Sports dès réception de la facture correspondante. Dans l'hypothèse où la Société exposante souhaiterait annuler sa participation au Village-expo du Lyon Urban Trail 2020, l'annulation devra être notifiée à Extra-Sports au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Les sommes dues, facturées ou payées resteront acquises à Extra Sports.

4 - VISIBILITÉ MÉDIA ET HORS MÉDIA

La société exposante déclare être parfaitement informée du fait que sa participation au Village expo du Lyon Urban Trail 2020 ne lui confère aucun droit de visibilité ou droit de communication sur l'épreuve et déclare l'accepter sans réserve.

La société exposante n'aura en aucun cas le droit d'utiliser des marques, visuels ou logos de l'épreuve et n'aura en aucun cas le droit de se prévaloir de la qualité de partenaire de l'épreuve.

La société exposante ne pourra en aucun cas déployer au sein de l'épreuve, sur le parcours un quelconque marquage tels que banderoles, panneaux, objets publicitaires volumineux, à sa marque ou à celle(s) d'un quelconque tiers. La société exposante autorise Extra-Sports

à utiliser et à exploiter les images et vidéos réalisés sur le stand et sur le Village-expo. La société exposante autorise à reproduire, représenter les visuels, logos et autres signes distinctifs figurant sur le stand, par tous les canaux de communication mis à disposition d'Extra-Sports, sur tous supports, dans le monde entier pour une durée indéterminée. La société exposante déclare ainsi détenir tous les droits de propriété et/ou d'exploitation des visuels précités et garantir à Extra-Sports la jouissance et l'utilisation de ceux-ci dans le cadre de la promotion du Village-expo. La société exposante autorise à filmer, photographier ses membres ou personnel et ainsi exploiter librement leur image dans le cadre de la promotion du Village-Expo.

5 - VILLAGE-EXPO / STAND

La société exposante ne pourra présenter sur son stand que les marques, produits et services autorisés par Extra-Sports. Extra-Sports aura également un droit de regard sur l'aménagement prévu par la société exposante. La société exposante aura l'obligation d'occuper le stand en permanence pendant les heures d'ouverture du Village-expo.

La société exposante ne pourra en aucun cas louer, sous-louer ou prêter le stand qui lui a été attribué au sein du Village-expo du Lyon Urban Trail 2020. Il est strictement interdit pour la société exposante de faire des démarches commerciales et/ ou publicitaires hors de son stand (distribution de leaflets, démarchage, affichage sauvage). La société exposante est tenue de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou prises par Extra-Sports.

La société exposante devra veiller à la tenue et à la propreté du stand. Les emballages et détritus ne devront pas être à la vue du public.

6 - EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉPREUVE DU LYON URBAN TRAIL

Dans le cas d'une annulation totale de l'épreuve du Lyon Urban Trail, Extra-Sports s'engage à informer au plus vite la société exposante et à rembourser les sommes versées à la date d'annulation, sans intérêts. La société exposante ne pourra en aucun cas demander aucune autre somme ni indemnité de quelque nature que ce soit.

7 - ASSURANCES

Extra-Sports a souscrit en sa qualité d'organisateur du Village-expo du Lyon Urban Trail un contrat d'assurance la couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile dans le cadre de la manifestation. Cette garantie couvre les dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers imputables à la manifestation et dont Extra-Sports serait tenu responsable.

Extra Sports décline toute responsabilité excédentaire aux montants garantis dans sa police d'assurance « Responsabilité Civile ». La société exposante s'engage à assurer son stand ainsi que le matériel exposé ou mis à disposition de l'organisateur. Extra-Sports ne saurait en aucun cas être responsable en cas de vol. perte ou dommages matériels ou immatériels quelconques des objets exposés et appartenant à la société pendant les heures d'ouverture du Village- expo du Lyon Urban Trail. La société exposante s'engage également à souscrire à ses frais une police d'assurance Responsabilité Civile couvrant les conséquences pécuniaires dans le cadre de la manifestation, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés aux tiers. Pour cela, la société exposante devra joindre au contrat, pour chacune de ces polices, une attestation d'assurance faisant mention des garanties et de leurs limites, du règlement de la prime et de la période de validité. La société exposante et ses assureurs renoncent à recours, y compris appel en garantie, contre Extra-Sports et son assureur :

pour tous dommages matériels causés à la société exposante ou un tiers et résultant d'incendie, de dégâts électriques, d'explosions, de dégâts des eaux et de vol, ainsi que de tout autre dommage dont la responsabilité incomberait à Extra Sports.

pour tous dommages immatériels consécutifs et/ou non consécutifs et notamment pertes d'exploitation subies par la société exposante ou un tiers et dont la responsabilité incomberait à Extra-Sports et ce quelle qu'en soit la cause.

8 - CONFIDENTIALITÉ

Il est expressément convenu que le contrat ainsi que tous les documents, les informations et données échangés devront être considérés comme strictement confidentiels à l'égard des tiers et ne pourront être divulgués à quiconque sans l'accord des deux parties, étant précisé qu'Extra- Sports veillera à ce que toute personne ou toute autre entité juridique le représentant, respecte scrupuleusement cette disposition.

9 - VALIDITÉ DU CONTRAT

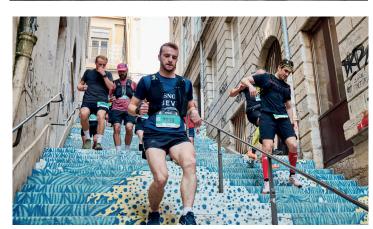
La validité et l'interprétation des présentes conditions générales de vente seront régies à tous égards par la loi française.

Toute difficulté concernant l'exécution de ce contrat sera résolue par une concertation entre la société exposante et Extra-Sports. A défaut de solutions transactionnelles, le conflit sera porté devant le tribunal de Lyon.

















CONTACTS

EXTRA-SPORTS ORGANISATION, COORDINATION & COMMERCIALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

EXTRA SPORTS 107 rue Béchevelin 69007 LYON 04.28.87.01.87

PARTENAIRES & EXPOSANTS

THÉA SCHMITT

Chargée des relations partenaires et exposants
t.schmitt@extra-sports.com

MATTHIEU HENRY Directeur commercial m.henry@extra-sports.com

ORGANISATION

ALEXIS VERNEREY
Chef de projet
a.vernerey@extra-sports.com

